DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 27/05/19
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 14/06/19
Affichage le : 01/07/19
Transmission préfecture le : 28/06/19
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20190628-lmc1108981-DE-1-1
Du : 28/06/19
Délibération exécutoire le : 01/07/19

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 28 juin 2019

POLITIQUE B07 RSA ET INSERTION
AVENANT 2019 N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DEPARTEMENT DES YVELINES / GIP ACTIVITY'

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la délibération du Conseil Général du 18 décembre 2014 portant création d'un groupement d'intérêt public (GIP) agence départementale d'insertion des Yvelines et adhésion du Département,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015110-0001 du 20 avril 2015 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « agence départementale d'insertion des Yvelines »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017174-0005 du 23 juin 2017 portant approbation de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public « agence départementale d'insertion des Yvelines »,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 18 mai 2018 relative au Programme Départemental d'Insertion 2018/2020, au Pacte Territorial d'Insertion 2018/2020 et à la convention de partenariat avec l'agence départementale d'insertion - ACTIVITY'

Vu la délibération du Conseil Général du 29 mars 2019, modifiant la convention de partenariat entre le Département et le GIP Activity,

Sur le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales entendue,

Sa commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la tacite reconduction par périodes équivalentes, ainsi que l'avenant 2019 à la convention partenariale intervenue entre le Département des Yvelines et le GIP Activity', agence d'insertion des Yvelines, tel qu'annexé à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil Départemental ou son représentant à signer ce document.

Afin de permettre au GIP de mettre en œuvre le projet de l'équipe Entreprise, le Département des Yvelines attribue au GIP une dotation de Fonctionnement supplémentaire à hauteur de 118 700 € qui sera versée à la signature du présent avenant, correspondant au financement de 6 postes pour 4 mois (de septembre à décembre 2019), et d'un ETP, financé directement par le Département.

Cette dotation complémentaire sera renouvelée les années suivantes, en année pleine, représentant un montant de 350 000 €.

Dit que la dotation sera imputée sur le chapitre 65, article 65737 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 28 juin 2019

AVENANT 2019 N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DEPARTEMENT DES YVELINES / GIP ACTIVITY'

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier. Secrétaire : karl Olive

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (9) : Nicole Bristol à Ghislain Fournier, Madame Clarisse Demont à Sonia Brau, Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Pierre Bédier, Elisabeth Guyard à Jean-Noël Amadei, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Elodie Sornay à Karl Olive, Laurence Trochu à Michel Laugier, Pauline Winocour-Lefevre à Laurent Richard.